


marriage

Le vingt deux du mois de juin de l'an mil sept cent quatre après la publication faite de trois bans de mariage pendant lesquels solennelles de cette paroisse <sup>et celle de tilque</sup> heban demeurant actuellement a tilque de cette natif de cette paroisse, age de de quarante cinq ans fils de feu pierre et de martine stein D'une part du consentement de sa mere et pater et antoinette demolon fille de feu antoine et marie tervant de cette paroisse age de vingt huit ans du consentement de ses pater d'autre part, n'ayant reconnu aucun empchement ni aucune opposition canonique a leur futur mariage j'ay sousigné curé de vizernes les ay conjoint par la benediction nuptiale en presence de <sup>de</sup> ~~de~~ ms reant curé de cette paroisse dominique heban frere de pierre heban, nicolas heban aussi frere, vincent hucette tous trois garcons a marier lesquels ont tous signés avec moy le jour, mois et an que dessus, mais antoinette demolon, et dominique heban ont mis leur marque ordinaire ayant declarés ne scavoir écrire de ce interpellés.

pierre de la <sup>marque de</sup> antoinette  
 j' Reant nicolas <sup>demolon</sup> frericois heban  
 vincent hucette

 marque de <sup>de</sup> dominique heban  
 A. f. b. kindt  
 prestre et curé de vizernes

